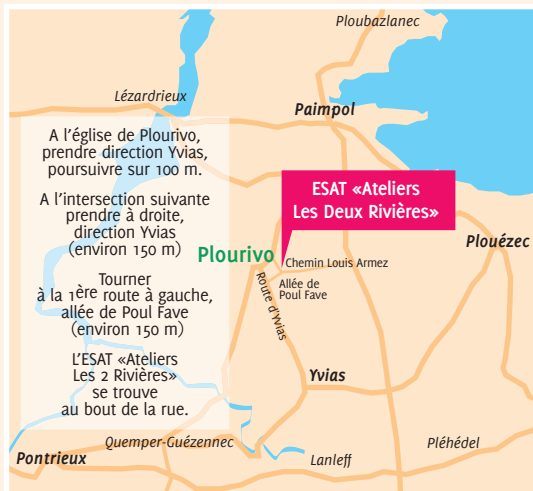




Soutenir notre action...

L'adhésion de soutien est aussi l'affirmation que l'adhérent souscrit au projet associatif, notamment concernant notre dynamique d'insertion par l'économique. La cotisation est fixée à 18,00 euros à l'année.

L'association «Trégor Goëlo Handi-Capables» qui gère l'ESAT est habilitée à recevoir des dons. A réception du paiement, un reçu fiscal est adressé en retour dans les meilleurs délais. (Pour en savoir plus sur les déductions fiscales : www.impots.gouv.fr)



- Maraîchage
 - ▶ Vente de Paniers Bio
 - ▶ Vente de légumes au détail
- Restauration
- Espaces Verts
- Nettoyage locaux
- Sous-traitance
- Mises à disposition de personnel



ESAT «ATELIERS LES DEUX RIVIÈRES» DE PLOURIVO
 10 chemin Louis Armez - 22860 PLOURIVO | 02 96 55 41 30 | contact@les2rivieres.fr



Établissement et Service d'Aide par le Travail **ESAT «ATELIERS LES DEUX RIVIÈRES»**

Maraîchage (Vente de Paniers Bio ou de légumes au détail) | Restauration | Espaces Verts
 Nettoyage locaux | Sous-traitance | Mises à disposition de personnel



Géré par

ASSOCIATION
Goëlo Trégor Handi-Capables

10 chemin Louis Armez - 22860 PLOURIVO | 02 96 55 41 30 | contact@les2rivieres.fr

Etablissement et Service d'Aide par le Travail

L'ESAT «Ateliers Les Deux Rivières» permet aux personnes handicapées qui n'ont pas acquis suffisamment d'autonomie pour travailler en milieu ordinaire d'exercer une activité dans un milieu protégé. Il accueille des personnes en situation de handicap psychique, stabilisées par une prise en soins. Ces personnes bénéficient, en fonction de leurs besoins, d'un suivi médico-social et éducatif.

Les 40 travailleurs (60 en 2013) sont encadrés par une équipe de 7 professionnels qui les accompagnent dans la réalisation des différentes prestations en direction des entreprises ou des particuliers.

Avantages fiscaux...

Concernant l'obligation d'emploi des personnes handicapées, toutes les entreprises employant au minimum 20 salariés sont concernées par la loi du 10 juillet 1987. Ces entreprises peuvent s'acquitter des 50% de cette obligation en travaillant avec les ESAT pour travaux de sous-traitance, et prestation ou détachement de personnel handicapé en entreprise.

Nos 5 prestations...

Maraîchage bio



Production d'une gamme de légumes biologiques pour la vente directe au détail (le jeudi à l'ESAT) ou en Paniers Bio [voir page suivante] sur le site de l'ESAT, dans les marchés locaux ou par livraison...

Entretien Espaces Verts

Deux équipes mobiles réalisent :

- ▶ entretien,
- ▶ aménagement,
- ▶ tonte,
- ▶ débroussaillage,
- ▶ traitement et enlèvement de déchets



Sous-traitance



L'atelier de 430 m² permet de réaliser une grande variété de travaux de sous-traitance :

- ▶ conditionnement,
- ▶ montage,
- ▶ étiquetage,
- ▶ pliage...

Restauration / Nettoyage locaux

- ▶ Nettoyage et entretien de bureaux, locaux commerciaux ou industriels, parties communes, intérieurs et extérieurs.
- ▶ Prestation de repas pour groupes, assurée par notre équipe dédiée à la restauration en interne



Prestation en milieu ordinaire

L'insertion en milieu ordinaire peut s'effectuer par le détachement en entreprise d'un travailleur ou d'une équipe, encadré ou non par un moniteur d'atelier, ponctuellement ou de façon permanente... Prestation sous réserve d'étude préalable (voir aussi Avantages Fiscaux).

Les «Paniers Bio» : 3 étapes pour bien en profiter...

1 Des paniers de légumes frais et bio



Les paniers contiennent en moyenne 4 à 5 variétés de légumes de saison chaque semaine : ces légumes sont cultivés par les équipes des «Ateliers Les Deux Rivières» dans le respect d'une agriculture biologique (contrôle et certification par Ecocert)... Dans ce même panier, est présente une information hebdomadaire "L'écho des salades" qui contient des recettes, infos diverses, réunions, réflexions...

2 formules de paniers : 10,00 € pour 3/4 personnes
15,00 € pour 5 personnes et +

L'abonnement : 1 panier hebdomadaire pendant 46 semaines (soit 1 année moins 5 annulations à l'initiative de l'adhérent et 1 semaine de fermeture de l'ESAT).

2 formules d'abonnement : 460,00 € pour un panier hebdomadaire 3/4 personnes
690,00 € pour un panier hebdomadaire 5 personnes et +
(Possibilité de paiement à l'année, au semestre, au trimestre)

2 Une adhésion citoyenne...

Le réseau des «Jardins de Cocagne» réunit des jardins biologiques collectifs à vocation d'insertion sociale et professionnelle. Ces jardins permettent à des personnes en parcours professionnel de retrouver une dynamique professionnelle et de s'inscrire dans un métier. L'adhésion au jardin est l'acte par lequel l'adhérent affirme son partage du projet associatif. Il s'agit d'un engagement citoyen de soutien à une initiative d'insertion par l'activité économique.

L'**Adhérent-consommateur** s'engage par l'achat hebdomadaire d'un panier de légumes et par le paiement d'une cotisation annuelle.

Cotisation **adhérent-consommateur** : 10,00 €.



3 Retraits et livraisons



Le retrait des paniers s'organise comme suit, sous réserve d'évolution :

- **Plourivo** : le mardi à l'ESAT
- **Bégar** : le jeudi à partir de 11h30 à la Fondation Bon Sauveur
- **Plérin** : le jeudi à partir de 15h00 à l'ADAPEI 22
- **Autres lieux** : se renseigner auprès du secrétariat de l'ESAT concernant l'ouverture éventuelle de nouveaux lieux de dépôt(*)

(*) Plusieurs adhérents peuvent se regrouper et solliciter le dépôt de plusieurs paniers dans un autre lieu (par exemple dans une entreprise). Chaque demande de création d'un nouveau lieu fera l'objet d'une étude.

Le fonctionnement des livraisons se réalise par un jeu de 2 cagettes nominatives. Le retour de la cagette vide est demandée à réception de la cagette de livraison.